Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le 13-06-2023
ID : 039-223900010-20230612-ARR_2023_0748-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0748_ART_RD33E_FOULENAY ET LE VILLEY
Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD LONS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

LE MAIRE DE LE VILLEY

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Sous-directeur Exploitation et Entretien du Conseil départemental du Jura ;

VU la demande de l'entreprise SJE, domiciliée à 39570 MESSIA SUR SORNE, en date du 05 juin 2023 ;

VU Les avis des Maires de FOULENAY, CHAUMERGY et FRANCHEVILLE ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation sur la RD 33E pendant les travaux de reprofilage de la chaussée – territoire des Communes de LE VILLEY et FOULENAY,

ARRÊTENT

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD 33E** sera réglementée de la façon suivante :

Période	**Du vendredi 23 juin 2023 à 07h30 au vendredi 7 juillet 2023 à 18h00 de jour comme de nuit, week-end inclus.**
Localisation	**Du PR 0+0860** (sortie d'agglomération de FOULENAY) **Au PR 3+0050** (intersection avec la voie communale de la Saugière à LE VILLEY)
Restrictions	**Circulation interdite à tous les véhicules**
Dérogations	**Trafic local**

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le 13-06-2023
ID : 039-223900010-20230612-ARR_2023_0748-AR

Le trafic local concerne les véhicules qui ont pour origine ou pour destination les parcelles dont l'accès se situe dans l'emprise du chantier,

ARTICLE 2 L'itinéraire de déviation dans les deux sens est fixé comme suit (voir plan joint) :

- RD 33 et 468 (CHAUMERGY)
- RD 468 (FRANCHEVILLE)
- RD 95 (LE VILLEY)

ARTICLE 3 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER.

ARTICLE 4 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur

ARTICLE 5 Mme la Directrice Générale des Services du Département et M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département https://www.jura.fr, dont ampliation sera adressée à l'entreprise, MM les Maires de LE VILLEY et FOULENAY, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 6 Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER à l'adresse suivante : 45 rte de Chillyle vignoble 39570 MESSIA SUR SORNE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

LE VILLEY, le 9 juin 2023

Mme Thomas
la Adjointe

MAIRIE DE LE VILLEY
39230 (Jura)

Signature de représentant du Département

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le 13-06-2023
ID : 039-223900010-20230612-ARR_2023_0748-AR

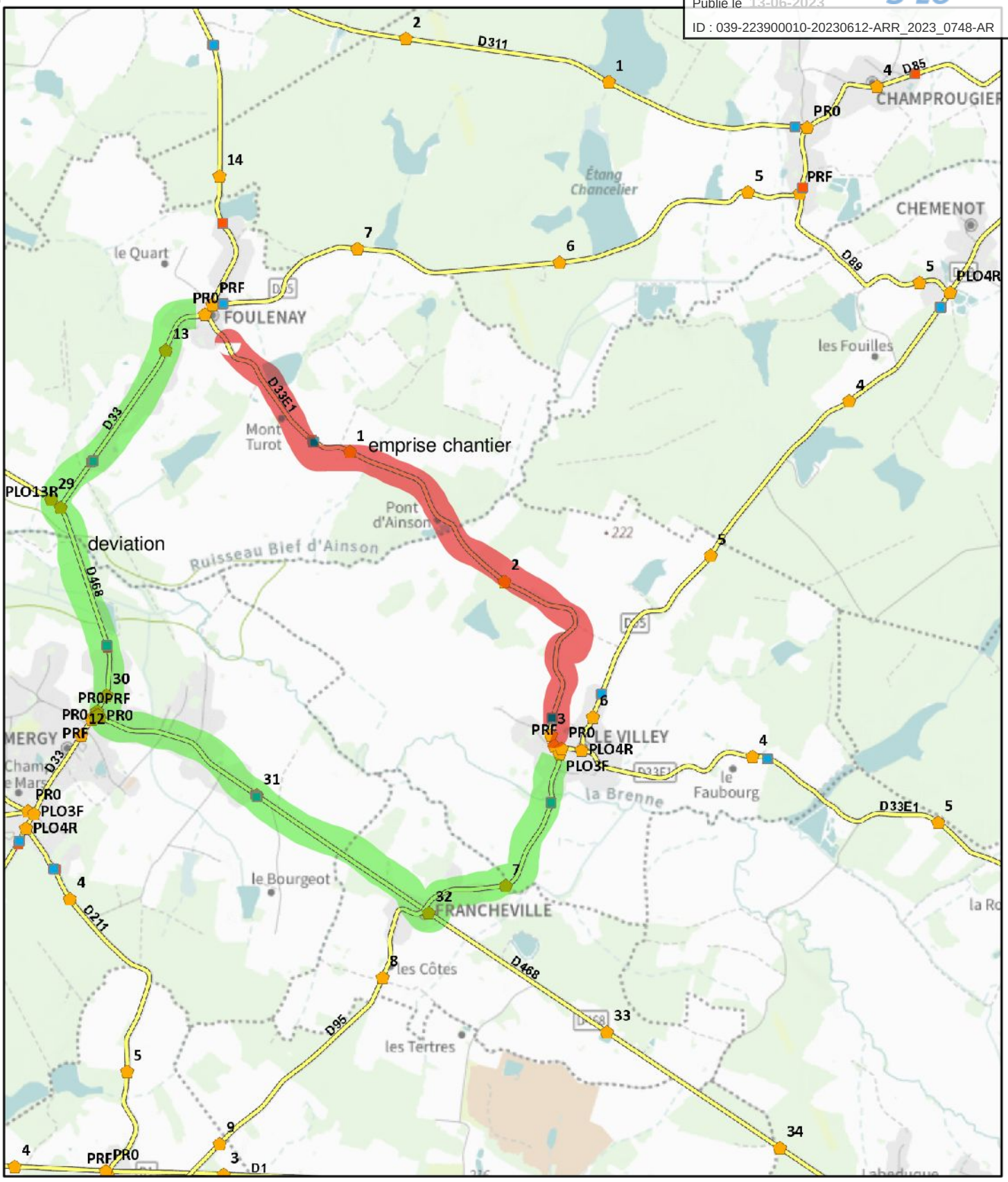

juin 5, 2023

1:36 588

0 0,3 0,6 1,2 mi

0 0,5 1 2 km

Panneaux d'agglomération

- <toutes les autres valeurs>
- EB10 - Entrée agglo
- EB20 - Sortie agglo
- Autoroutes
- Routes Nationales
- Bornes

Tronçons

- Départementales
- Routes gauches
- Voies utilisées en VH
- Véloroutes et voies vertes
- Contour du département

Esri France 2022
Esri France - IGN

CGJURAdnoir